

Document n°1, Cléricalisme et anticléricalisme

Discours de Gambetta : « le cléricalisme ? Voilà l'ennemi ! »

« On peut, Messieurs, envisager ce grand débat sous bien des aspects ; on peut rechercher dans nos traditions nationales quels ont été les rapports de l'Eglise et de l'Etat, du sacerdoce et de l'Empire.

Je dis qu'autrefois une foi religieuse ardente, des convictions dogmatiques étaient au fond de ces querelles, tandis que, aujourd'hui, il n'y a qu'un calcul politique, qu'une combinaison de partis déçus dans leurs espérances, une coalition de convoitises dynastiques.

Est-ce que vous n'êtes pas frappés de cette circonstance que les hommes politiques qui s'étaient donnés à eux-mêmes, qui s'étaient discernés, à une époque tout à fait triste et troublée, le nom d'hommes du gouvernement de combat, sont les mêmes qui, à l'heure actuelle, se trouvent à la tête de cette agitation, signent des pétitions, prononcent des discours qui n'ont d'autre but que de pousser à une levée de boucliers dans ce pays ?

Non, je ne veux pas dire ici les noms de ces hommes ; mais vous savez bien qui ils sont tous, puisqu'ils appartiennent à la haute Assemblée. Ils s'y sont réfugiés comme dans une citadelle, et, toutes les fois qu'on y fait une élection, c'est une élection qui a pour but d'y introduire une haute individualité du personnel des comités catholiques. (Rumeurs à droite).

La France ne peut s'y tromper, quand elle voit que ce sont les mêmes hommes, qui, au 24 mai, se déclaraient, dans leur conduite politique et privée, soumis au Syllabus le prenant pour règle de leurs actions, (...) et qui poursuivent, au dehors leur campagne contre nos institutions au nom du cléricalisme ; qui ont considéré que le Sénat devait être le refuge, le réduit pour exercer sur le gouvernement, sur le pouvoir exécutif une pression incessante.

Et ce n'est pas seulement en France qu'on fait appel à toutes les populations catholiques ; dans toute l'Europe, dans tout l'univers, on voit des pasteurs se lever, prononcer les mêmes discours, écrire les mêmes lettres, se livrer à la même ardente propagande.

Si au dehors, les catholiques anglais, en face d'une Eglise établie et d'un pouvoir non contesté, peuvent se permettre de tenir le langage que tenait le cardinal Manning, si en Allemagne, les évêques ultramontains des bords du Rhin peuvent tenir le même langage, en France, nous sommes dans une situation spéciale : le clergé catholique est un clergé lié à l'Etat, ses évêques sont des fonctionnaires de l'Etat, ils engagent la politique du pays quand ils engagent leurs personnes dans ces querelles et dans ces aventures, et la responsabilité de leur conduite pèse sur le gouvernement. Depuis tantôt trente ans, dans ce pays, on s'est habitué sous l'influence de doctrines lâches et molles, sous l'influence de sophismes, contre la puissance de l'Etat, contre le rôle de l'Etat, à prêter la main à tous les envahissements, à toutes les usurpations de l'esprit clérical.

L'Eglise est arrivée à supprimer dans tous les séminaires, même à Saint-Sulpice, l'enseignement des libertés gallicanes et à proscrire comme une hérésie tout ce qui rappelait la vieille Eglise de France, les libertés traditionnelles de cette Eglise qui avait été constituée sous le double empire de la protection nationale et de la dignité même de l'Eglise.

On a demandé à enseigner, d'abord les petits, les humbles, puis on s'est élevé, on est passé à l'enseignement secondaire, et aujourd'hui nous voici à l'enseignement supérieur, à la collation de grades par les universités catholiques au détriment de l'Etat. On pense à l'effrayante multiplication dont les ordres religieux, les congrégations de toute sorte, hommes et femmes, offrent le spectacle depuis le dernier recensement.

Nous en sommes arrivés à nous demander si l'Etat n'est pas maintenant dans l'Eglise, à l'encontre de la vérité

des principes qui veut que l'Eglise soit dans l'Etat.

Quant à moi, je suis partisan du système qui rattache l'Eglise à l'Etat (Mouvements). Oui ! j'en suis partisan, parce que je tiens compte de l'état moral et social de mon pays, mais je veux, entendez-le, je ne veux défendre le Concordat et rester fidèle à cette politique que tout autant que le Concordat sera interprété comme un contrat bilatéral qui vous oblige et vous tient, comme il m'oblige et comme il me tient ! (Vifs applaudissements à gauche et au centre).

Je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : le cléricalisme ? Voilà l'ennemi ! »

Discours de Léon Gambetta devant la Chambre des députés, 4 mai 1877, in *Discours et plaidoyers choisis*, Charpentier, Paris, 1883.

Document n°2, Lettre de Jules Ferry aux instituteurs du 17 novembre 1883

« Monsieur l'Instituteur,

L'année scolaire qui vient de s'ouvrir sera la seconde année d'application de la loi du 28 mars 1882. Je ne veux pas la laisser commencer sans vous adresser personnellement quelques recommandations qui sans doute ne vous paraîtront pas superflues après la première expérience que vous venez de faire du régime nouveau. Des diverses obligations qu'il vous impose, celle assurément qui vous apporte le plus lourd surcroît de travail et de souci, c'est la mission qui vous est confiée de donner à vos élèves l'éducation morale et l'instruction civique : vous me saurez gré de répondre à vos préoccupations en essayant de bien fixer le caractère et l'objet de ce nouvel enseignement (...).

La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier ; d'autre part, elle y place au premier plan l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école.

Le législateur n'a donc pas entendu faire une oeuvre purement négative. Sans doute, il a eu pour premier objet de séparer l'école de l'église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale, et de la fonder sur les notions du devoir et du droit que le législateur n'hésite pas à s'inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer. Pour cette partie capitale de l'éducation, c'est sur vous, Monsieur, que les pouvoirs publics ont compté (...).

Les uns vous disent : « Votre tâche est d'éducateur moral est impossible à remplir. » Les autres « Elle est banale et insignifiante. » C'est placer le but ou trop haut ou trop bas. Laissez-moi vous expliquer que la tâche n'est ni au-dessus de vos forces ni au-dessous de votre estime : qu'elle est très limitée, et pourtant d'une très grande importance ; extrêmement simple, mais extrêmement difficile (...).

Si parfois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment : car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse ; c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité... Ce sera dans l'histoire un honneur particulier pour notre corps enseignant d'avoir mérité d'inspirer aux Chambres françaises cette

opinion qu'il y a dans chaque instituteur, dans chaque institutrice, un auxiliaire naturel du progrès moral et social, une personne dont l'influence ne peut manquer, en quelque sorte, d'élever autour d'elle le niveau des mœurs.

Ce rôle est assez beau pour que vous n'éprouviez nul besoin de l'agrandir. D'autres se chargeront plus tard d'achever l'oeuvre que vous ébauchez dans l'enfant et d'ajouter à l'enseignement primaire de la morale un complément de culture philosophique ou religieuse. Pour vous, bornez-vous à l'office que la société vous assigne et qui a aussi sa noblesse : poser dans l'âme des enfants les premiers et solides fondements de la simple moralité (...).

Je serais heureux si j'avais contribué par cette lettre à vous montrer toute l'importance qu'y attache le gouvernement de la République, et si je vous avais décidé à redoubler d'efforts pour préparer à notre pays une génération de bons citoyens.

Recevez, Monsieur l'Instituteur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du conseil Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts Jules Ferry »

Source : Dimitri DENMARD, *Dictionnaire d'histoire de l'enseignement*, Éditions universitaires, Jean-Pierre Delarge, 1981, article *Ferry, lettre aux instituteurs*

Document n°3, L'école primaire publique.

« La veille du 14 juillet. Composition : développement proposé. C'est demain le 14 juillet, le jour de la fête nationale que chacun s'apprête à célébrer. De quelque côté que l'on regarde, ce ne sont que drapeaux, guirlandes de feuillage, ares de triomphe. C'est la fête de la France ! Tous les Français la célébreront.

Ah ! que cette date du 14 juillet nous rappelle de grands souvenirs c'est d'abord en 1789 la prise de la Bastille, première étape de la Révolution ; puis cette magnifique journée de la Fédération, journée d'allégresse et d'enthousiasme (...) enfin un 14 juillet qui date d'hier [1880] et que nous nous rappelons tous : la distribution des drapeaux. Celui-là, nous l'avons acclamé. Notre armée avait perdu presque tous les étendards dans cette guerre maudite de 1870 : la patrie lui en offrait d'autres. (...) En ce jour de réjouissance, envoyons à nos braves régiments du Tonkin l'expression de notre admiration et de notre reconnaissance (...). Mais gardons surtout nos pensées suprêmes pour ceux qui ne peuvent comme nous, en ce beau jour, célébrer la fête de la patrie. Ceux-là souffrent depuis de longues années déjà, et cependant ils n'oublient pas, Français, un souvenir à nos frères d'Alsace et de Lorraine! »

Exercice du cours supérieur. L'instruction primaire. *Journal d'éducation pratique pour les Instituteurs*, 13 juillet 1884.

Document n°4, L'école républicaine contre l'obscurantisme.

« (...) L'école est vraiment le séminaire de l'avenir, notre séminaire à nous, celui d'où sortiront les citoyens mûrs pour les difficultés de la vie intérieure, et prêts aussi pour le service extérieur de la France, le séminaire républicain, qui implique à mon sens cette triple nécessité : l'obligation, la gratuité, la laïcité. On a bataillé quelque temps sur le dernier terme. On a demandé à modifier, à transiger (...). Messieurs, à toutes ces demandes, il faut répondre : non, nous voulons l'Église chez elle et l'école chez elle, l'instituteur absolument maître du lieu où il donne ses leçons. (...)

Et quand vous aurez pratiqué ce régime pendant une génération, quand vous aurez ensemencé de germes toute cette jeune France qui s'éveille à la vie, ah ! messieurs, soyez-en sûrs, nos enfants se demanderont ce que nous pouvions bien vouloir dire en parlant sans cesse du spectre de l'Ancien Régime, de l'ordre moral ou de la réaction. Ils ne comprendront rien à ces vieilleries, parce qu'ils n'auront pas eu à se faire à eux-mêmes leur libre examen et leur libre pensée, parce qu'ils l'auront sucée avec le lait de leur mère et avec la parole de leur maître d'école. Il leur semblera aussi naturel d'être éclairé dans leur intelligence que de l'être dans leurs

yeux par la lumière du soleil.

Vous aurez alors une France unie, partout semblable à elle-même, une France qui pourra véritablement, dans son repos et sa force, recueillir et réunir tous ses enfants." Gambetta, " Discours dans une réunion électorale de Paris ", 20e arrondissement, 12 août 1881.

Document n°5, La laïcité selon Jules Ferry

« Je ne dirai pas, et vous ne laisseriez pas dire qu'il ne doit pas y avoir dans l'enseignement primaire, dans notre enseignement, aucun esprit, aucune tendance politique. A Dieu ne plaise ! Pour deux raisons : d'abord, n'êtes-vous pas chargés, d'après les nouveaux programmes, de l'enseignement civique ? C'est une première raison ; il y en a une seconde et plus haute, c'est que vous êtes tous les fils de 89 !

Vous avez été affranchis comme citoyens par la Révolution française, vous allez être émancipés comme instituteurs par la République de 1880 : comment n'aimeriez-vous pas et ne feriez-vous pas aimer dans votre enseignement et la Révolution et la République ?

(...) Mais la politique contre laquelle je tiens à vous mettre en garde est celle que j'appelais tout à l'heure la politique militante et quotidienne, la politique de parti, de personnes, de coterie ! Avec cette politique-là, n'avez rien de commun.

Une école pour un parti, une école pour une coterie, un instituteur de parti ou de coterie, vous seriez cela, quand vous êtes les instituteurs de la France patrie ! (...) »

Discours de J. FERRY au Congrès pédagogique de 1881.

Document n°6, La laïcité scolaire vue par un député radical

« C'est que le premier devoir d'une République est de faire des républicains, et que l'on ne fait pas un républicain comme on fait un catholique. Pour faire un catholique, il suffit de lui imposer la vérité toute faite : la voilà, il n'a plus qu'à l'avaloir. Le maître a parlé, le fidèle répète. Je dis catholique, mais j'aurais dit tout aussi bien protestant ou un croyant quelconque.

Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain le plus inculte, le travailleur le plus accablé par l'excès de travail, et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi, ni obéissance à personne, que c'est à lui de rechercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef, quel qu'il soit, temporel ou spirituel. »

Ferdinand Buisson, discours au Congrès radical de 1903.

Document n°7, Extrait de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

« ARTICLE PREMIER. - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2. - La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. (...)

ART. 3. - (...) Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif :

1. Des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements

2. Des biens de l'État, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance. »

Document n°8, « Une loi de liberté et de loyauté »

Au cours de la discussion de l'article 4, relatif aux associations culturelles, le rapporteur Aristide Briand définit le but et l'esprit de cette loi.

« Quel est le but que vous poursuivez ? Voulez-vous une loi de large neutralité, susceptible d'assurer la

pacification des esprits et de donner à la République, en même temps que la liberté de ses mouvements, une force plus grande ? Si oui, faites que cette loi soit franche, loyale et honnête.

Faites-la telle que les Églises ne puissent y trouver aucune raison grave de bouder le régime nouveau, qu'elles sentent elles-mêmes la possibilité de vivre à l'abri de ce régime, et qu'elles soient, pour ainsi dire, obligées de l'accepter de bonne grâce ; car le pire qui pourrait arriver ce serait de déchaîner dans ce pays les passions religieuses. Nous voulons que demain vous puissiez, vous, républicains, dire dans vos circonscriptions qu'en affirmant la liberté de conscience, en promettant aux fidèles qu'ils pourraient librement pratiquer leur religion, la République a pris un engagement sérieux et qu'honnêtement elle a tout disposé pour le tenir. Nous voulons qu'à ceux qui parcourront les paroisses en essayant de susciter la guerre religieuse, aux prêtres qui, entraînés par la passion politique, tenteront d'ameuter les paysans contre la République en leur disant qu'elle a violé la liberté de conscience...

M. Levraud: Vous croyez qu'ils s'en priveront ?

M. le Rapporteur : vous puissiez répondre simplement : voici notre loi, lisez-la, et vous verrez qu'elle est faite de liberté, de franchise et de loyauté. »

Débats parlementaires, Séance du 20 avril 1905.

Document n°9, Les deux écoles avant 1914

« Ce ne fut pas mon entrée à l'école de tout le monde, ni l'enseignement du père Martin (...) qui marquèrent les mois que j'ai passés au Vigan [dans les Cévennes], mais notre bataille avec les enfants de l'autre école.

Chaussés comme nous de galoches à la gauloise, habillés de culottes courtes et de tabliers noirs, charpentés comme nous l'étions, maigres comme nous l'étions presque tous, (...) ces enfants nous ressemblaient comme des frères. (...) Une seule chose nous séparait : nous n'allions pas à la même école !

Nous savions qu'ils disaient que notre gorge était noire et nos oreilles collées. Puisqu'ils pouvaient croire à ces mensonges, ils n'étaient pas comme nous. Ils appartenaient sans doute à une autre espèce, mais nous ne savions pas quelles malformations nous devions leur attribuer. (...) Mais ils avaient sûrement des particularités répugnantes !

« Des points noirs sous les bras, disait La Sisse en baissant la voix. Des points noirs avec de gros vers dedans !

- Des points noirs sous les bras ? reprenaient les plus sceptiques, tout ça c'est des blagues ! (...)

- Non, non et non ! Ils ne sont pas comme nous !

- Le sûr de sûr, reprenait Albric, c'est qu'on leur apprend des choses qui n'existent pas. (...)

- Ils n'apprennent rien comme nous ?

- Tout à l'envers ! affirmait La Sisse.

- Même le calcul ?

- Oh ! le calcul... ça doit être le même que le nôtre... On ne peut pas changer la table des neuf (...).

- Alors, ils apprennent quoi à l'envers ?

- La géographie et l'histoire... Ils disent cul chaque fois qu'il faut dire tête !

- Oui... oui... ils n'auraient pas voulu qu'on prenne la Bastille !

- Le 14 juillet, ils ont la colique !

- Ils n'aiment pas le général Hoche.

- *Ni Bonaparte.*
- *À peine Napoléon !*
- *Non, non... ils ne l'aiment pas.*
- *À Waterloo, ils sont avec les Anglais*
- *Et les Prussiens. (...)*
- *Ils n'aiment que les rois. (...)*
- *J'en ai deux qui habitent dans ma maison, avouait Mège d'une voix coupable, comme si ce voisinage aurait pu suffire à le rendre suspect de haute trahison.*
- *Tu leur parles ? demandait Alric, plus affolé que jamais.*
- *Non... non... pas bien souvent... quelquefois... des fois, en passant... Ces deux-là ne sont pas des plus mauvais. Ils seraient même gentils s'ils ne marchaient pas avec les autres.*
- *Méfie-toi ! disait La Sisse. Avec eux, on ne sais jamais ».*

André CHAMSON, *Le chiffre de nos jours*. Paris, Gallimard, 1954, 415 p., pp. 297-302, rapporté par Pierre CHEVALLIER, Bernard GROSPERRIN, *L'Enseignement français de la Révolution à nos jours*. II. Documents. Paris, La Haye, Mouton, 1971, XVIII-486 p., pp. 340-2.